

## Mot du bourgmestre

Mesdames et Messieurs,

En guise de mot du Bourgmestre, permettez-moi de vous parler de deux projets initiés au cours de cette année 2002 et qui vont mobiliser fortement notre énergie et la vôtre dans les années à venir. En cette période de vaches maigres, consécutive à des ventes de bois exécrables et à une charge d'emprunt excessive, la volonté du Collège échevinal de continuer à avancer dans des dossiers de développement doit passer par la recherche de subsides auprès de la Région Wallonne, la Communauté française et l'Union Européenne.

En effet, il est bien terminé le temps où le Conseil Communal pouvait décider d'effectuer des travaux importants sur fonds propres. La situation financière actuelle ne nous le permet plus.

Au cours de la première année de notre mandat, le Collège échevinal a donc décidé de suivre différentes pistes en vue d'obtenir des subsides.

### **Plus d'1 million € pour Gros-Fays et Cornimont !**

La Commune de Bièvre s'est vu octroyer un subside de l'Union Européenne (50 %) et de la Région Wallonne (50 %) de plus d'un million d'€ pour rénover les villages de Gros-Fays et Cornimont. Cette bonne nouvelle vous a été annoncée dans le précédent numéro de votre revue communale.

Nous allons donc rencontrer la population de ces deux villages dans le courant du premier trimestre 2003 afin de mettre au point les aménagements qu'ils désirent. Parmi les priorités, nous trouverons en tout cas la rénovation des voiries intérieures de Gros-Fays, (et de la distribution d'eau), l'aménagement de la salle des fêtes de Gros-Fays, et la mise en œuvre d'une politique de sécurité routière aux entrées de ces deux villages.

### **La mise sur pied d'un PCDR**

Pour les autres villages de l'entité, un projet à plus long terme vient d'être initié : la mise en œuvre d'un Plan Communal de Développement Rural (PCDR).

Sous cette appellation un peu barbare, on trouve un programme d'actions visant à obtenir 80 % de subsides pour des projets qui seront demandés par les habitants de tous les villages.

Le PCDR se déroulera en plusieurs étapes :

- La **consultation**, village par village, des habitants afin d'entendre les demandes qui seront formulées. Les habitants nous feront part de leurs idées d'aménagement, mais aussi de leurs projets plus globaux qui dépassent l'intérêt d'un seul village.
- La mise sur pied, par un bureau d'étude professionnel, de **fiches-projets** reprenant les idées émises par les habitants.
- Le **choix** de 50 à 100 fiches-projets, parmi toutes celles élaborées, qui seront alors envoyées à la Région Wallonne.
- **L'octroi** de 80 % de subsides sur l'ensemble des fiches-projets.

- La réalisation des **travaux**.

Le principal avantage d'un PCDR, outre les 80 % de subsides, est bien évidemment la consultation du citoyen qui peut vraiment donner son avis et influencer la décision finale.

Le principal inconvénient, est, vous vous en doutez, la durée de sa mise en œuvre. Il faudra attendre 3 ans avant que le premier coup de pioche ne soit donné !!!

Toutefois, nous ne nous cantonnerons pas uniquement à la réalisation de ce PCDR. Nous pourrions aller plus vite (sans subsides) dans l'un ou l'autre projet qui nous tient à cœur.

L'opération « Cœur de village » d'une part, et le PCDR d'autre part, nous permettront d'aller de l'avant, sans grever les finances communales et en donnant la parole aux habitants.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne lecture,

Votre Bourgmestre,  
David CLARINVAL.

# Les conseils communaux

## Séance du 06 juin 2002.

Présents : Mesdames et Messieurs David CLARINVAL, Bourgmestre-Président.  
Luc VINCENT, André COLLIN, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Echevins.  
Aimé GERARD, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André COPINE, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE, Marie-France RIES-LEONET, Conseillers communaux.  
Michelle MALDAGUE, Secrétaire communale.

## Séance publique

### I. FINANCES COMMUNALES

1. Etant donné qu'en vertu de l'article 99§2 de la Nouvelle Loi Communale, Messieurs Aimé GERARD, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André COPINE et Madame Marie-France RIES-LEONET exigent le vote séparé sur plusieurs articles du compte ;  
Approuve les comptes communaux de l'exercice 2001 de la façon suivante :
  - Compte budgétaire :
    - Article 040/372/01, page 10 - Additionnels IPP : par 7 voix pour et 5 voix contre.
    - Article 762/435/01, page 38 – Contribution Fonctionnement Activités culturelles : à l'unanimité.
    - Article 762/163/01, page 40 – Locations centre culturel : à l'unanimité.
    - Article 834/124/02, page 43 – Charges du propriétaire Rés. St Hubert : à l'unanimité.
    - Article 834/485/01, page 44 – Remboursement des charges propr. Résidence St-Hubert : par 7 voix pour et 5 voix contre.
    - L'ensemble du reste du compte budgétaire de l'exercice 2001 présentant un boni de 4.187.311 francs à l'ordinaire et de 3.624.536 francs à l'extraordinaire : à l'unanimité.
  - Compte de résultats présentant un boni d'exploitation de 8.829.503 francs, un boni exceptionnel de 1.180.473 francs, soit un boni de l'exercice de 10.009.976 francs : à l'unanimité.
  - Bilan : s'équilibrant à 1.966.680.891 francs au 31 décembre 2001.
2. A l'unanimité, arrête les modifications budgétaires n<sup>os</sup> 1 de l'exercice 2002 présentant un boni de 22.910,52 € à l'ordinaire et en équilibre au montant de 3.193.782,67 € à l'extraordinaire.

### II. FINANCES DES FABRIQUES D'EGLISES

A l'unanimité, émet un avis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2001 des Fabriques d'Eglise suivantes :

- a) Baillamont avec un boni de 115.657 francs et une intervention communale de 157.246 francs.
- b) Oisy avec un boni de 261.781 francs et une intervention communale de 759.953 francs.
- c) Naomé avec un boni de 823.927 francs et une intervention communale de 724.468 francs.
- d) Monceau avec un boni de 262.136 francs et une intervention communale de 728.063 francs.
- e) Petit-Fays avec un boni de 66.681 francs et une intervention communale de 367.019 francs.
- f) Graide avec un boni de 52.154 francs et une intervention communale de 815.765 francs.
- g) Gros-Fays avec un boni de 277.173 francs et une intervention communale de 142.574 francs.
- h) Cornimont avec un boni de 86.786 francs et une intervention communale de 207.239 francs.

- i) Bellefontaine avec un boni de 218.145 francs et une intervention communale de 571.774 francs.

### **III. TRAVAUX FORESTIERS**

A l'unanimité, décide de solliciter la liquidation des subsides du devis de travaux forestier n° V1780 de l'exercice 2001 d'un montant de 171.439 francs HTVA (ou 4.249,86 € HTVA) pour une subvention de 47.382 francs (ou 1.174,57 €).

### **IV. TRAVAUX**

1. A l'unanimité, approuve le **contrat d'honoraires** n° 02049 présenté par le Service Technique Provincial pour le projet de travaux d'aménagement des **abords de la salle sportive** de Graide-Station.

2. A l'unanimité, approuve le **contrat d'honoraires** n° 02050 présenté par le Service Technique Provincial pour le projet de travaux **d'aménagement de l'infrastructure au zoning communal** (2° phase).

3. a) A l'unanimité, approuve le **contrat d'honoraires** n° 02048 présenté par le Service Technique Provincial pour les travaux de **renouvellement des conduites de distribution d'eau à Naomé**, rue d'Opont.

b) A l'unanimité, décide le **marché de travaux** pour la réalisation des travaux repris ci-dessus pour un montant estimé à 70.000,00 € HTVA. Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.

4. A l'unanimité, approuve le **contrat d'honoraires** n° A-C.S.S.-R./02-064 présenté par l'Inasep pour la désignation d'un **coordinateur- réalisation** en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires dans le cadre des travaux d'aménagement de la sécurité aux abords de l'école de Graide-Station.

4. A l'unanimité, décide le **marché de travaux d'amélioration de l'éclairage public à Graide-Station**, rue du Progrès pour un montant estimé à 54.074,90 € TVAC. Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.

5. A l'unanimité, décide le **marché de travaux de l'entretien de la voirie en 2002** pour un montant estimé à 123.420,00 € TVAC. Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.

6. A l'unanimité, ratifie la délibération du Collège échevinal du 09 avril 2002 décidant de participer à l'opération-pilote pour la mise en place de **coussins berlinois** sur quatre routes communales.

7. A l'unanimité décide le marché de travaux de **renouvellement de la toiture de l'école maternelle** de Bièvre-Centre pour un montant estimé à 57.250,48 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois entrepreneurs.

Des subsides de l'ordre de 70% seront sollicités auprès de la Communauté Française dans le cadre du Programme de Travaux de Première Nécessité.

8. A l'unanimité, décide le marché de **travaux d'aménagement d'un restaurant scolaire et d'une salle de gymnastique à Graide-Village**. Le mode de passation du marché pour chacun des 7 lots prévus se fera par procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois entrepreneurs. Le montant total des travaux est estimé à 142.612 € TVAC se répartissant comme suit :

- Lot n° 1 : Maçonnerie pour un montant estimé à 41.336,77 € HTVA.
- Lot n° 2 : Charpente-toiture pour un montant estimé à 22.037,73 € HTVA.
- Lot n° 3 : Menuiserie extérieure pour un montant estimé à 13.510,20 € HTVA.
- Lot n° 4 : Menuiserie intérieure pour un montant de 10.834,93 € HTVA.

- Lot n° 5 : Carrelages pour un montant estimé à 11.652,04 € HTVA.
- Lot n° 6 : Chauffage-sanitaires pour un montant estimé à 12.322,79 € HTVA.
- Lot n° 7 : installation électrique pour un montant estimé à 6.166,35 € HTVA.

## **V. ACQUISITION DE FOURNITURES**

1. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'un meuble-bibliothèque pour l'implantation scolaire de Graide-Village pour un montant estimé à 620,00 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs.

2. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition de matériel informatique pour le secrétariat communal pour un montant estimé à 1.000,00 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs.

3. A l'unanimité, décide l'acquisition de matériel didactique pour le Centre Culturel pour un montant estimé à 2.500 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs.

4. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'une pompe fermier pour les agriculteurs de Oizy-Baillamont. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins fournisseurs pour un montant estimé à 5.000,00 € TVAC. L'appareil sera placé à Baillamont, à coté de la fontaine communale, rue de Jominot.

## **VI. SITE INTERNET COMMUNAL**

A l'unanimité, autorise l'hébergement des commerçants sur le site web de la commune et ce, aux conditions proposées par la SPRL Léonet Informatique.

## **VII. CYBER-ECOLE**

A l'unanimité, décide le marché de services pour la désignation d'un auteur de projet pour la création d'une cyber-école à Bièvre. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois prestataires de services pour un montant estimé à 3.000,00 € TVAC.

## **VIII. PATRIMOINE**

1. A l'unanimité, décide de proposer à la Députation Permanente la reconnaissance du tracé des chemins vicinaux n°s 9, 12 et d'un chemin sans numéro créé en 1858 ainsi que la suppression d'un tronçon du chemin n° 2 à Petit-Fays.

## **IX. CHASSE**

A l'unanimité, approuve la cession du lot n° 8 de la chasse communale entre Monsieur Albert APPERMONT de Bilzen et Monsieur Jaak STEENSELS de Dilsen à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002 jusqu'à la fin du bail, à savoir le 30 juin 2005 et ce, aux conditions du cahier des charges régissant les locations de chasse communale.

## **X. SUBVENTION COMMUNALE**

A l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention de 38.244,00 € à l'ASBL « Tennis Club de Bièvre » pour la réalisation de travaux de rénovation des terrains de tennis situés à Bièvre, rue d'Houdremont.

## **XI. PARTICIPATION COMMUNALE**

A l'unanimité marque un accord de principe sur la participation de la commune à la future ASBL « Sports pour Tous en Centre Ardenne » avec une participation annuelle de 5.000,00 €.

## **XII. REGLEMENTS COMMUNAUX**

A l'unanimité, modifie :

- Le règlement communal du 30 septembre 1999 concernant l'utilisation des salles appartenant à la commune.
- Le règlement communal du 29 avril 1999 concernant la location du chapiteau communal.

## **XIII. ARRETES DE POLICE**

a) Est informé des arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :

- Fermeture de la RN 914 (Vresse - Petit-Fays) le 02 mai 2002.
- Kermesse de Graide du 24 au 26 mai 2002 inclus.

b) A l'unanimité, ratifie l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre le 27 mai 2002 pour limitation de la vitesse du carrefour formé par les R.N. 945 et 95 à Baillamont jusqu'à la limite des territoires des communes de Bièvre et Paliseul dans le cadre de travaux réalisés par Inatel.

c) A l'unanimité, établit les arrêtés de police suivants :

- Kermesse de Gros-Fays du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2002 inclus.
- Kermesse de Oizy du 15 au 18 août 2002 inclus.

## **Séance du 04 juillet 2002.**

Présents : Mesdames et Messieurs David CLARINVAL, Bourgmestre-Président.

Luc VINCENT, André COLLIN, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Echevins.

Aimé GERARD, Maurice DOUNY, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André

COPINE, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE,

Marie-France RIES-LEONET, Conseillers communaux.

Michelle MALDAGUE, Secrétaire communale.

## **Séance publique**

### **I. ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

A l'unanimité, décide d'aborder dans l'ordre suivant les points de l'ordre du jour complémentaire ajouté, conformément à l'article 97 de la Nouvelle Loi Communale, par six Conseillers communaux :

- a) le point intitulé « Contre-proposition pour la construction d'un préau à l'école primaire de Bièvre-Centre – Décision. » sera examiné en même temps que le point n° 3 de l'ordre du jour intitulé « Travaux de construction d'un préau et d'une extension à la cour de récréation de l'école primaire de Bièvre-Centre : décision – Mode de passation du marché et fixation des conditions. »
- b) les points « Construction d'une Antenne-relais GSM sise au Bois Marianne du Boulot. Information » et « Panne de distribution d'eau la journée complète du mercredi 26 juin 2002 sur la section de Bièvre-Centre : Information » seront abordés en fin de séance.

### **II. S.I.A.E.E. Gedinne-Semois**

A l'unanimité, DECIDE de se porter caution solidaire envers Dexia Banque à concurrence de 25.615,67 € soit 16,66% de l'opération totale de l'emprunt de 153.694,00 € contracté par la Société Intercommunale d'Aménagement et d'Équipement Economique Gedinne-Semois, destiné à l'opération des conteneurs multifonctionnels « Kanguro ».

### **III. TRAVAUX D'AMELIORATION DU RUISSEAU DIT « DE NOIRENFOY »**

1. A l'unanimité, approuve le contrat n° A-C.S.S./02-074/CV-00-133 présenté par l'INASEP pour la mission de coordination en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles dans le cadre des travaux d'amélioration du ruisseau dit « de Noirenfoy » à Bièvre.

2. A l'unanimité, décide le marché des travaux précités consistant en l'amélioration du ruisseau dit « de Noirenfoy » à Bièvre, pour un montant estimé à 111.320,00 € TVAC. Le mode de passation du marché sera l'adjudication publique.

Des subsides de l'ordre de 60% seront sollicités auprès de la Région Wallonne.

#### **IV. ECOLE COMMUNALE DE BIEVRE**

1. Le point concernant les travaux de construction d'un préau et d'extension de la cour de récréation à l'école primaire de Bièvre-Centre est abordé.

Deux votes sont émis à ce sujet :

- par 7 voix contre et 5 voix pour, rejette le projet présenté par les six conseillers communaux du groupe Horizons Nouveaux.
- Par 7 voix pour et 5 voix contre, décide le marché des travaux présenté par le Collège échevinal, pour un montant estimé à 44.542,09 € TVAC.

Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois entrepreneurs.

#### **V. EGLISE DE PETIT-FAYS**

- Est informé des problèmes de stabilité et de la toiture à l'église de Petit-Fays.
- A l'unanimité, décide le principe de faire appel à un ingénieur spécialisé dans ce domaine afin de déterminer, de façon optimale, les solutions à apporter à cette situation.

#### **VI. LOCATION DE CHASSE**

- A l'unanimité, décide la reconduction des 21 lots de chasse communale, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002, avec une augmentation immédiate de 10% du montant du loyer actuel à indexer chaque année.
- A l'unanimité, décide de modifier, en conséquence, le cahier des charges régissant la location de chasse communale arrêté par le Conseil communal en date du 11 juin 1992 et plus particulièrement, les articles 2 et 11, §1.

#### **VII. PATRIMOINE**

A l'unanimité, décide l'aliénation de gré à gré à Monsieur Claude BAIJOT de Naomé, d'une parcelle communale sise à NAOME, rue d'Opont, lieu-dit « Derrière le Bestin », cadastrée section C, n° 94b d'une contenance de 36 ares 50 ca au prix fixé par Monsieur le Receveur de l'Enregistrement, soit 1.357,00 €.

#### **VIII. ACQUISITION DE MATERIEL**

1. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition de **matériel informatique** pour le Secrétariat communal. Le marché sera passé par procédure négociée pour un montant estimé à 1.282,60 € TVAC.

2. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'achat de **matériel scolaire** destiné à l'implantation primaire de Bièvre-Centre. Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité pour un montant estimé à 8.000,00 € TVAC avec consultation d'au moins trois fournisseurs.

3. - A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'une **remorque pour le transport du tracteur-tondeuse** du service voirie pour un montant estimé à 1.210,00 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs.

- A l'unanimité, décide l'acquisition d'une **remorque pour le transport du chapiteau communal** pour un montant estimé à 14.520,00€ TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois fournisseurs.

## **IX. PERSONNEL**

1. A l'unanimité, décide de procéder au recrutement par promotion d'un contremaître C5.
2. A l'unanimité, décide de procéder au recrutement d'un ouvrier qualifié D1 statutaire pour la conduite d'engins avec une réserve de recrutement de trois ans.

## **X. SYNDICAT D'INITIATIVE**

A l'unanimité, émet un avis favorable sur la reconnaissance par la Région Wallonne (Commissariat Général au Tourisme) de l'ASBL « Syndicat d'Initiative Régional de Bièvre. »

## **XI. REGLEMENTS - CONVENTIONS**

1. A l'unanimité, établit un règlement communal relatif à l'organisation de camps de vacances sur le territoire de la commune de Bièvre et dresse une charte de qualité pour le tourisme au village.
2. A l'unanimité approuve la convention entre les communes de Beauraing et de Bièvre concernant la mise en œuvre d'un « Plan drogue ».

## **XII. ARRETES DE POLICE**

A) Est informé des arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :

- Kermesse de Baillamont du 14 au 19 juin 2002 inclus.
- Limitation de vitesse à Bellefontaine les 22 et 23 juin 2002.
- Limitation de la vitesse à Bièvre, le 23 juin 2002.
- Interdiction de stationnement et d'arrêt à Bièvre les 26 et 27 juin 2002.

B) A l'unanimité, établit les arrêtés de police suivants :

- Kermesse de Bièvre du 18 au 23 juillet 2002 inclus.
- Kermesses de Petit-Fays du 13 au 15 juillet 2002 inclus et du 27 au 28 septembre 2002 inclus.

## **XIII. INFORMATIONS DIVERSES**

1. Est informé par le Collège échevinal de la procédure en cours concernant le dossier de construction d'une antenne-relais GSM au lieu-dit « Bois Marianne du Boulot ».
2. Est informé par le Collège échevinal des causes de la panne de distribution d'eau la journée complète du mercredi 26 juin 2002 sur la section de Bièvre-Centre.

## Séance du 05 septembre 2002.

Présents : Mesdames et Messieurs David CLARINVAL, Bourgmestre-Président.  
Luc VINCENT, André COLLIN, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Echevins.  
Aimé GERARD, Maurice DOUNY, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André COPINE, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE, Marie-France RIES-LEONET, Conseillers communaux.  
Michelle MALDAGUE, Secrétaire communale.

### Séance publique

#### I. FINANCES CPAS

1. A l'unanimité approuve, comme suit, les comptes de l'exercice 2001 du CPAS :
  - Résultat budgétaire : 4.232.713 francs à l'ordinaire et 172.629 francs à l'extraordinaire
  - Résultat comptable : 5.191.713 francs à l'ordinaire et 2.321.584 francs à l'extraordinaire.
  - Bilan : en équilibre à 16.609.080 francs.
  - Compte de résultats : 35.244.861 francs.
2. A l'unanimité, approuve la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2002 du CPAS en équilibre à 816.152,27 € à l'ordinaire et à 37.778,97 € à l'extraordinaire.

#### II. TRAVAUX

1. A l'unanimité, décide de faire effectuer, par la société adjudicatrice, des travaux supplémentaires à Baillamont dans le cadre du dossier de **réfection des chemins agricoles et forestiers** et ce, pour un montant de 23.447,11 € TVAC.
2. A l'unanimité, décide de faire effectuer, par la société adjudicatrice, des travaux supplémentaires d'extension à Naomé, rue d'Opont, dans le cadre du dossier de renouvellement des conduites de **distribution d'eau à Naomé** et ce, pour un montant de 1.222,42 € TVAC. Le matériel nécessaire sera fourni par la commune.
3. A) A l'unanimité, décide le marché de travaux d'aménagement des **abords de la salle des fêtes de Monceau** pour un montant estimé à 67.876,89 € TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois entrepreneurs.  
B) A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'une planche pour le jeu de quilles. Le marché sera passé par procédure négociée.  
Le jeu de quilles et les boules seront achetés, quant à eux, par le comité de Jeunesse de Monceau.

#### III. PARTICIPATION A L'ASBL « Sports pour Tous en Centre-Ardenne »

- a) A l'unanimité, décide d'adhérer à l'ASBL « Sports pour Tous en Centre Ardenne » selon les statuts de cette future association.
- b) A l'unanimité, désigne comme suit les représentants communaux à l'Assemblée générale de cette ASBL :
  - Liste UPA : CLARINVAL David.
  - Liste Espoir : JAUMOTTE Francis.
  - Liste HOR-NOU : COPINE André.

#### **IV. PARTICIPATION A L'ASBL « Centre Culturel »**

A l'unanimité, désigne comme suit les représentants communaux aux assemblées générales de l'ASBL « Centre Culturel » :

- Liste UPA : DORCHYMONT Mady, JOURDAN Francis et RABEUX Laurence.
- Liste Espoir : FREART Jean-Claude et VINCENT Luc..
- Liste HOR-NOU : COPINE André, DOUNY Maurice, GIRLOT Willy et LEONET Thierry.

#### **V. CYBER-ECOLE**

A l'unanimité, décide d'effectuer toutes les démarches relatives à la mise en place d'une cyber-école avec ouverture aux citoyens dans les locaux de l'école primaire de Bièvre-Centre, soit :

- un marché de fourniture par procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs pour le matériel informatique.
- un marché de fourniture par procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois fournisseurs pour l'équipement du local.
- L'engagement d'un animateur-pédagogue à temps plein pendant une période initiale de deux ans.
- L'organisation du transport des élèves vers l'implantation de Bièvre-Centre.

#### **VI. LOCATION DE CHASSES COMMUNALES**

A l'unanimité, décide de modifier l'article 14, B, e du cahier des charges régissant la location des chasses communales arrêté par le Conseil communal du 11 juin 1992 modifié le 04 juillet 2002 et ce, suivant le courrier du 09 août 2002 du Service de la Division de la Nature et des Forêts.

#### **VII. ACQUISITION DE MATERIEL**

1. A l'unanimité, décide les marchés de fourniture suivants **pour l'implantation scolaire de Graide-Village** :

- Un ordinateur pour un montant estimé à 836 € TVAC.
- Un siège pour enseignant estimé à 150 € TVAC.

Ces deux marchés seront passés par procédure négociée sans publicité.

2. A l'unanimité, approuve le décompte final du marché de fourniture pour l'acquisition **de pompes fermiers à Petit-Fays** chez la S.A. COLLIN-LUCY de Bièvre pour le montant total de 3.699,80 € TVAC.

#### **VIII. PROJET CŒUR DE VILLAGES POUR GROS-FAYS ET CORNIMONT**

A l'unanimité, décide d'approuver la convention d'assistance technique et administrative proposée par le Bureau Economique de la Province de Namur dans le cadre de l'opération « Cœurs de villages ». Le coût forfaitaire de cette mission s'élève à 1.240 €.

#### **IX. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE**

A) A l'unanimité, décide de créer une bibliothèque communale. Celle-ci se situera dans les locaux affectés précédemment à la police communale.

B) A l'unanimité, autorise la vente de vieux livres lors des « Journées du Patrimoine 2002 » au montant de deux livres pour un euro.

#### **X. PATRIMOINE**

A) A l'unanimité, décide l'acquisition de gré à gré, pour l'€ symbolique, de la parcelle sise à Bièvre, rue d'Houdremont, cadastrée section D, n° 278/02A de 15 centiares appartenant à Madame Moyen-Isonni.

B) A l'unanimité, décide l'acquisition de gré à gré, pour 76 € une partie de la parcelle sise à Bièvre, lieu-dit « Raymont », cadastrée section C, n° 62 C pour une superficie de 02 ares 41 ca appartenant à Monsieur et Madame Pirson de Rochefort.

## **XI. REGLEMENTS COMPLEMENTAIRES DE CIRCULATION**

A l'unanimité, établit les règlements complémentaires suivants sur la police de la circulation routière :

- Bièvre, rue des Wez : délimitation de deux passages pour piétons de part et d'autre du carrefour formé par la rue des Wez et la rue conduisant au Patro.
- Bièvre, Cité du Douaire : aménagement en chicane de zones d'évitement.

## **XII. ARRETES DE POLICE**

a) Est informé des arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :

- Tour de Wallonie le 31 juillet 2002.
- Kermesse de Monceau du 27 au 29 juillet 2002 inclus.
- Travaux de voirie à Baillamont le 02 août 2002.
- Essais de course à Bellefontaine le 16 août 2002.
- Kermesse de Naomé du 23 au 26 août 2002 inclus.

b) A l'unanimité, ratifie les arrêtés de police suivants pris en urgence par le Bourgmestre :

- Travaux d'aménagement de voirie à Baillamont, rue de la Ronde Douve, à partir du 07 août 2002 par la S.A. Colleaux de Haut-Fays.
- Travaux d'aménagement de la voirie à Bièvre, lieu-dit « Proigy », à partir du 12 août 2002 par l'entreprise précitée.
- Travaux d'entretien de la voirie à Bièvre, Naomé, Monceau, Baillamont, Bellefontaine et Six-Planes, à partir du 20 août 2002 par la S.A. Socogétra de Awenne.



## **Permanences du collège du 1<sup>er</sup> décembre 2002 au 30 avril 2003**

- Michèle JACQUES-BERTHOLET : 28 décembre, 25 janvier, 22 février, 22 mars, 19 avril.
  - Luc VINCENT : 07 décembre, 04 janvier, 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mars, 29 mars.
  - André COLLIN : 14 décembre, 11 janvier, 08 février, 08 mars, 05 avril.
  - David CLARINVAL : 21 décembre, 18 janvier, 15 février, 15 mars, 12 avril.
- 

## **ETAT-CIVIL DU 1ER AOUT 2002 AU 30 SEPTEMBRE 2002**

### **Mariage**

Patrice CAWOY de Bièvre et Santabye SOOKDIN de l'île Maurice, mariés le 10 août 2002.  
Bruno CAMBRAI de Graide et Estelle GEERS de Graide, mariés le 24 août 2002.  
Claude BAIJOT de Naomé et Sidonie COUDEVILLE de Naomé, mariés le 07 septembre 2002.  
Bruno COLLARD de Bièvre et Lidia DANIEL de Bièvre, mariés le 07 septembre 2002.  
Frédéric GUILLAUME de Graide et Christelle HUBEAUX de Graide, mariés le 21 septembre 2002.

### **Décès**

HALIN Georges de Graide, décédé à Paliseul le 05 août 2002.  
COLLIN Henri de Bièvre, décédé à Libramont-Chevigny le 22 août 2002.  
GLUHODEDOV Anton de Bièvre, décédé à Sainte-Ode le 23 août 2002.  
EVRARD Marcel de Graide, y décédé le 28 août 2002.  
PONCELET Zélie de Nafraiture, décédée à Bièvre le 14 septembre 2002.  
COLLIN Jean de Bièvre, décédé à Libramont-Chevigny le 20 septembre 2002.  
VANBECELAERE Diana de Menen, décédée à Bièvre le 28 septembre 2002.  
MACK Denise de Bièvre, décédée à Yvoir le 30 septembre 2002.

### **Naissances**

ARNOULD Emma, née le 10 août 2002, fille de Miguel et Patricia ROBE.  
COLAS Zélie, née le 15 août 2002, fille de Eddy et Cynthia PIERRE.  
MARTIN Lydie née le 27 août 2002, fille de Dominique et de Laurence COLLIGNON.  
CORDONNIER Augustin, né le 11 septembre 2002, fils de Frédéric et Sylviane ALLAIME.  
DESTREE Noémie, née le 13 septembre 2002, fille de Frédéric et Sylviane BOCLINVILLE.  
MARTIN Aline, née le 16 septembre 2002, fille de Dominique et Isabelle WERY.  
JACQUEMART Julie, née le 22 septembre 2002, fille de Thierry et Marie-Noëlle GREGOIRE.

## BIEVRE COMMUNE D'EUROPE

Deux activités importantes ont eu lieu après la rencontre d'été à Samuel au Portugal : le congrès des jeunes et le week-end avec nos amis anglais.



Cette année les jeunes se sont réunis pour aborder le thème du développement rural. Nos jeunes européens ont donc pu participer à quelques activités mises en place par le gouvernement italien pour « *promotionner* » la vie nouvelle dans tous ces petits villages. Activités culturelles (théâtrales et musicales), cours de danses et chants anciens, safaris gastronomiques, accueil dans les fermes et rencontres avec des jeunes « acteurs » sur le terrain du projet de développement rural.

Assurément une belle semaine sous le charme bucolique de cette belle région de Bucine...en Toscane.



Rappelez-vous, un groupe de biévrois était parti à Desborough début mai. Ce dernier week-end de septembre, nous accueillions en retour nos amis anglais. Nos amis anglais qui ne pensaient pas que notre région était vallonnée avec d'aussi beaux villages et paysages.

D'emblée, ils étaient dans le bain : vernissage de l'exposition du concours de photos organisé par la Maison du tourisme, visites de l'ardoisière de Bertrix, le Vi Ramon à Cornimont, la promenade des légendes à Laforêt, la Tour du millénaire.

Nos anglais étaient sous le charme, le temps était superbe, et nous nous sommes dits : à très bientôt, see you later, puisque ce fut aussi un week-end d'immersion linguistique.



Cette année la réunion des maires a lieu à Holmegaard au Danemark. Hormis le bilan annuel des activités et la rencontre, certains points ont été abordés : projets à venir, l'élargissement de l'Union européenne (comment inclure les nouveaux pays), les rôles des communes dans l'Union européenne, les différentes activités de la Charte et comment impliquer les jeunes.

Pierre LEJEUNE

Président de « Bièvre, Commune d'Europe ASBL »

## SITE INTERNET [WWW.BIEVRE.BE](http://WWW.BIEVRE.BE)

Depuis novembre 2001, le site internet communal est en ligne. N'hésitez pas à le consulter pour obtenir **diverses informations** telles que : agenda culturel, info sur les services communaux, sur les procédures concernant le mariage, les permis de conduire, les cartes d'identité pour enfants, l'urbanisme, les concessions,.....

De plus, tous les règlements communaux sont également repris dans la rubrique « vie politique » « infos générales ».

Des suggestions, des remarques, ..... contactez nous. Votre avis nous intéresse !

# SYNDICAT D'INITIATIVE

## *Du côté du "Syndicat d'Initiative"*

Au cours de l'été 2002, nous avons eu l'occasion de vivre le sixième concours de "Façades et abords fleuris" organisé au sein de notre entité. C'est dans ce contexte que, le vendredi 20 septembre, le syndicat d'initiative a récompensé les lauréats. Les membres du jury ont pu apprécier les réalisations de 42 familles implantées dans la commune de Bièvre. Pour les départager, le jury s'est appuyé sur cinq critères : aspect général, harmonie des couleurs et des formes, diversité et originalité des espèces de fleurs adaptées à leur milieu, soin, propreté et entretien. Trois prix spéciaux ont été attribués. Celui de l'administration communale est allé à Isabelle Nollevaux de Graide ; le choix du Syndicat d'Initiative s'est porté sur la réalisation de Valérie Louis de Bièvre ; le troisième prix spécial, celui de Bièvre Commune d'Europe, a été offert à Marie-Pierre Theret de Bièvre.

Comme chaque année, Bièvre est resté fidèle au rendez-vous des journées du patrimoine programmées en Wallonie. Ainsi, sous la thématique des "Itinéraires au fil du labour", le syndicat d'initiative et l'administration communale avaient décidé de mettre à l'honneur le patrimoine artisanal, le savoir-faire de nos artisans ardennais. Au centre des animations proposées, une exposition réunissait les œuvres d'artistes, en relation avec les vieux métiers. En effet, l'atelier Emile Schodduyn avait été sollicité pour présenter des huiles, aquarelles ou dessins en relation avec les métiers de l'agriculture et de la forêt. Par ailleurs, une magnifique collection d'outils des métiers d'autrefois a été présentée à un public venu nombreux rejoindre les organisateurs au centre culturel. Chacune et chacun a ainsi eu l'occasion de voir des pièces forgées ou des pièces en bois tout à fait originales et donc exceptionnelles. Les outils étaient classés par métier. A tout seigneur, tout honneur, l'on y découvrait ceux qui avaient la maîtrise du fer et du feu : le maréchal-ferrant et le forgeron. Une remarquable collection d'outils du sabotier permettait de découvrir l'univers de ce métier d'antan. Si les artisans de la pierre n'ont pas été oubliés, c'étaient principalement les métiers du bois qui étaient les mieux représentés, avec les outils du bûcheron, du scieur de long, ... Parmi les outils du menuisier, on trouvait une varlope magnifiquement ouvragée par un compagnon, prisonnier de guerre en Allemagne, qui a daté l'ouvrage "1943" et y a gravé les insignes du compagnonnage, l'équerre et le compas, insignes qui sont aussi ceux de la franc-maçonnerie. Bien que nous n'ayons jamais été une région vinicole, il y avait aussi chez nous le tonnelier, car il y avait au moins une brasserie dans chaque village. Le bourrelier, le vannier étaient eux aussi bien représentés au sein de l'exposition. Enfin, des planches explicatives nous apprenaient l'utilisation des divers outils présentés et valorisés tout au long du week-end. Ainsi, tout un chacun a pu apprécier ce bel éveil au respect d'un savoir-faire ancestral ; les organisateurs ont, dans ce contexte, salué le génie inventif du passé. Le vendredi soir, au travers d'une conférence, Monsieur Yvon Barbazon nous a entretenu des vieux métiers d'Ardenne. Le Conseil culturel de Bièvre, quant à lui, avait décidé de prendre en charge l'animation du samedi soir. Au menu, la détente avec l'humoriste Jean Nicolas de Sugny. Nous avons également pu apprécier en première partie "Les Vampes de Bièvre". Une bourse d'échange de cartes postales et d'outils anciens a été organisée le dimanche. Vers 11 heures 30, un concert apéritif dans l'enceinte du parc Saint-Hubert a été proposé par le Dixie Boys Band, groupe de Jazz « Vieux style » de la Nouvelle-Orléans. La Frairie des Masuis et Cotelis Jambois, groupe folklorique de trente danseurs et musiciens nous a permis de passer une agréable après-midi. Des journées inoubliables, empreintes de découvertes, de souvenirs, mais aussi de détente.

Après cinq années d'effort, le commissariat général au tourisme vient de notifier la reconnaissance officielle du syndicat d'initiative de la commune de Bièvre, en tant qu'organisme touristique. Cet aboutissement donnera ainsi accès à des subsides et à des aides techniques de la

Région wallonne. Afin de justifier ce nouveau label, les responsables du syndicat d'initiative se sont engagés à intensifier l'accueil et l'information à destination du touriste. Le syndicat d'initiative dispose dorénavant de locaux flambant neufs dans l'enceinte du superbe centre culturel et pourra ainsi assurer l'accueil durant un minimum de 100 jours d'ouverture par an. Dorénavant, le touriste sera accueilli au sein de notre commune chaque période de vacances scolaires. A cette fin, des jeunes ayant des connaissances linguistiques seront engagés sous contrat d'étudiants pour remplir les diverses missions liées à cet objectif. Tout jeune intéressé peut toujours nous transmettre, par écrit, sa candidature motivée à l'adresse du "Syndicat d'Initiative".

*Jean-Claude Schingtienne, Président*

"Syndicat d'Initiative Régional de Bièvre", Rue de Bellefontaine 26 à 5555 BIEVRE – [sirb.bievre@infonie.be](mailto:sirb.bievre@infonie.be)  
Tél. : 061/ 51.16.57 (Jean-Claude), 061/ 51.13.47 (Gilbert), 061/ 51.14.75 (Albert), 061/ 51.11.65 (Mady)  
E-mail : [sirb.bievre@skynet.be](mailto:sirb.bievre@skynet.be)

**Photo : local d'accueil du syndicat d'initiative.**

## ATELIER DE PEINTURES

L'art du dessin, autant que celui de la peinture, est à la base de la formation de peintre sensible.

Cette année, dont nous voyons petit à petit approcher la fin, devons nous apporter joie et bonheur, tel qu'ils l'ont souhaité tous ceux qui espèrent une remontée de la culture dans le domaine des Arts.

Et de fait, nous ne pouvons que nous réjouir de l'année 2002 qui aura été le témoin de la grande activité de notre atelier. Parmi nos artistes, deux dames particulièrement actives, Madame Marie-Luce VERITER et Madame J. STENUIT, ainsi que Monsieur F. DEBRY ont été sollicités à participer à des expositions à Vresse, à Rochefort et également à Vencimont.

De son côté, un autre élément du groupe, Madame A. LEONET, s'est vu à l'exposition de l'Académie Européenne des Arts, et y a remporté une belle médaille d'argent.

Durant l'année encore, pour l'atelier c'est la grande activité qui règne.

Sous la houlette de Mesdames Veriter, Stenuit, Payez et Rouard, tous les mercredis se réunissent une bonne vingtaine d'enfants pour un cours d'initiation.

Ajoutons que les mêmes personnes ont encore assuré un stage au mois d'août, toujours avec le même succès. Pour parfaire, toutes ces activités signalons, enfin, la belle réussite du tout beau voyage à Paris qui a obtenu le plus vif succès et dont les participants garderont un joyeux souvenir.

Une réussite encore, et pas des moindres, est l'acquisition d'un four pour la sculpture. Grâce à l'effort de Monsieur Veriter, et Mesdames Veriter, Payez et Stenuit, il a été possible, suite à des travaux de restauration de réunir les fonds nécessaires à l'acquisition du four.

Ils ont droit à toute notre gratitude.

Et pour clôturer une belle suite d'événements heureux, nous avons eu notre exposition qui groupait quelques 145 œuvres, et donné ainsi un large aperçu de notre activité.

Disons que pour cette dernière, nous avons la grande chance d'avoir eu Monsieur J.E. Hallet pour la présentation.

Avec tout l'art que nous lui connaissons, son humour et son érudition, il a su donner un plus à l'événement.

Bref, nous faisons le bien, sans nous décourager et la moisson viendra en son temps.

Emile SCHODDUYN

Pour tous renseignements : Mme VERITER – 061/51.18.61

## **RENOVATION DES COURTS DE TENNIS DE BIEVRE**

Le dimanche 29 septembre 2002 à 11 heures, c'était la fête au Tennis club de Bièvre dont les membres et sympathisants inauguraient en grande pompe les terrains rénovés en « french court ».

Après les discours de circonstance de Damien YZEBE, Directeur sportif du club, de Luc VINCENT, Président et par ailleurs premier échevin, de Michèle JACQUES-BERTHOLET, échevine des sports, le Bourgmestre, David CLARINVAL coupa le ruban symbolique d'inauguration et souhaita bon vent aux quelques cent vingt membres et pratiquants du Tennis club de Bièvre.

Chacun souligna l'énorme effort que la commune avait consenti pour parvenir à la réalisation de cette rénovation indispensable. Les terrains primitifs, qui avaient été réalisés en tarmac, dataient de 1989 et avaient subi l'irréparable outrage des ans : fissurations, crevasses, ondulations. Il était bien nécessaire d'y porter remède et c'est la solution french court qui fut adopté. Il s'agit d'un revêtement en brique pilée étendu sur un tapis poreux en matière synthétique posé à même le tarmac préalablement percé de nombreux forages de manière à assurer le meilleur drainage possible. Le double avantage de ce système, c'est à la fois la souplesse des nouveaux terrains et la possibilité de leur utilisation malgré la pluie. Un système d'arrosage automatique maintient la stabilité de l'ensemble.

Le coût global s'élève à 76.846,99 € (soit 3.100.000 BEF), soit 50 % subsidiés par la Région wallonne et 50 % par la Commune. La rapidité avec laquelle les choses se sont passées en a étonné plus d'un : le dossier a démarré dans le courant du mois de janvier 2002 et le 20 juin, on pouvait déjà jouer sur les terrains rénovés !

Il reste maintenant à souhaiter que de plus en plus d'adeptes se manifestent pour se lancer dans la pratique du tennis, sport ouvert à tous, garçons ou filles, jeunes ou moins jeunes, d'autant plus que les prix pratiqués par le Club de Bièvre sont particulièrement démocratiques. Des cours d'initiation et de perfectionnement y sont régulièrement organisés.

Pour tout renseignement et location, s'adresser à Francine AARTS (pompe Shell, rue de Dinant) – 061/51.21.13

## **CERCLE D'ORCHIDOPHILIE**

Tous les 2èmes vendredis de chaque mois = réunion du cercle d'orchidophilie Namur-Ardenne  
au Centre culturel

Renseignements : Hervé BERGERET 061/51 17 20

## **AGENDA DES MANIFESTATIONS DE LA COMMUNE DE BIEVRE**

## *Novembre 2002 :*

☐ **30 novembre.** Souper Saint-Eloi – Sainte Barbe.

## *Décembre 2002 :*

- ☐ **07 et 08 décembre.** Marché de Noël au Patro Saint-Hubert. Organisation Association Saint-Hubert "Patro".
- ☐ **10 décembre.** Conférence «Le Népal au pied de l'escalier des dieux» par Guy Delforge. Organisation U.T.A.N. 061/ 51.11.65.
- ☐ **14 décembre.** Concours de couyon à Naomé. Organisation Comité de la jeunesse.
- ☐ **24 décembre.** Messe chantée par la chorale de Bièvre.
- ☐ **25 décembre.** Bal organisé par le R.S.C.F. Bièvre.
- ☐ **durant les vacances de Noël.** Stages d'équitation à l'Ecurie de l'Avrainchenet.
- ☐ **décembre 2002 :** Mise en valeur des crèches de quartiers et de villages (Syndicat d'Initiative).



## LES TROTTEURS ARDENNAIS

Depuis 8 années consécutives, nos marcheurs arpentent de long en large, nos sentiers, nos bois et nos champs ; depuis Sugny jusqu'à Vencimont en passant par Our et Nafraiture.

Sport bienfaisant, mais aussi convivialité retrouvée sont accessibles non seulement aux pensionnés mais à toute personne cinquantenaire.

De 60 membres à l'origine, nous avons triplé en 2002. Nos marches se déroulent les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois sauf en décembre, janvier et février qui ne comptent qu'une seule sortie.

Pour satisfaire chaque marcheur, les distances parcourues sont de 5 et 8 km au choix.

Pour ceux qui veulent nous rejoindre au plus tôt, voici l'agenda de nos prochains rendez-vous :

- 28 novembre 2002 à Louette-Saint-Denis ;
- 19 décembre 2002 à Gedinne.

Après chaque effort, un goûter rassemble tous les participants.

Bienvenue à toutes et à tous.

### Le Comité :

Mr Norbert LEYDER de Gedinne – Président : 061/58.83.71

Mme Mady DORCHYMONT de Bièvre – Secrétaire : 061/51.11.65



## INFORMATIONS POUR LES PERSONNES AGEES

Nous désirons par le présent article faire un tour d'horizon des activités et services accessibles aux personnes âgées :

### ▪ Le co-voiturage :

Dans nos régions rurales, la raréfaction des transports en commun constitue une réalité non négligeable. En effet, bon nombre d'habitants vivant dans les sections les plus éloignées se retrouvent isolées de tout. C'est pourquoi le CPAS a mis en place un service de **CO-VOITURE-AGE**. A cet effet, le CPAS a contracté une assurance vous couvrant durant le transport. Ce service est ouvert à toute personne résidant sur la commune de Bièvre. Son fonctionnement est relativement simple.

=> Vous n'avez pas de véhicule à votre disposition, vous ne possédez pas le permis de conduire ? Si vous devez vous rendre quelque part, il vous suffit de nous contacter. Nous nous mettons en rapport avec une personne bénévole susceptible d'effectuer votre transport puis nous vous recontactons pour confirmer votre déplacement. Le chauffeur vient vous chercher et vous ramène à votre domicile moyennant une participation financière de votre part à raison de 0,25 € par kilomètre parcouru. Vous n'êtes tenu à aucun engagement.

**Vous demandez le service en fonction de vos besoins, lorsque vous en éprouvez la nécessité.**

#### **Si vous souhaitez bénéficier de ce service :**

- \* vous vous procurez les tickets kilométriques auprès du CPAS de Bièvre.
- \* vous le contactez et il se charge d'appeler le bénévole
- \* il vous rappelle pour vous confirmer votre transport
- \* vous remettez au chauffeur le nombre de tickets correspondant au parcours effectué.

**Si vous désirez être chauffeur, n'hésitez pas à prendre contact avec les services du CPAS.**

Vous êtes intéressés, vous désirez de plus amples informations, vous pouvez soit nous contacter durant les heures de bureau soit vous rendre au Service Social du CPAS où des travailleurs sociaux vous recevront.

#### **Renseignements :**

**CPAS de Bièvre, 1 rue du Centre**

**Tél.: 061/41.09.21**

### ▪ Le service de repas à domicile

Il n'est pas toujours agréable, ni évident de s'alimenter correctement lorsque l'on est seul ou tout simplement lorsque les difficultés liées à l'âge apparaissent. C'est pourquoi, il est bon de rappeler également ici qu'il existe un service de repas à domicile organisé par le CPAS.

Il ne vous en coûtera que **3,75 €** pour un repas complet (entrée+plat consistant+dessert !!!)

**Pour tous renseignements complémentaires : 061/51.15.87**

▪ **Le service d'aide familiale :**

Vous pouvez bénéficier du service d'aides familiales et ce, via :

- services d'aides familiales avec « Aides à Domicile en Milieu Rural » dont le siège se trouve à Annevoie
- et le « Service Provincial d'Aides Familiales » de la Province de Namur ;

**Pour tous renseignements : CPAS de Bièvre, 1 rue du Centre - Tél.: 061/41.09.21**

▪ **L'Agence Locale pour l'Emploi**

Vous aimeriez bêcher votre jardin, tondre la pelouse, ramasser les feuilles mortes, rafraîchir votre maison (peindre, tapisser,...), faire vos courses,... Plusieurs personnes se tiennent à votre services afin de vous aider moyennant une affiliation à l'année( €) et le paiement des heures prestées pour le prix de :

- Droit d'inscription : 6,20 € par an
- 4,95 € pour une heure de travail presté
- OU 6,20 € pour une heure de travail presté SI l'utilisateur a droit à une déduction fiscale

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : ALE BIEVRE - Rue du Centre 1 - 5555 BIEVRE - Tél. : 061/51 22 32**

**Permanences : le mardi de 08 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 00 à 14 h 30  
le mercredi et le vendredi de 08 h 45 à 11 h 45.**

▪ **Le relevé de votre compteur d'eau**

Votre compteur est difficilement accessible, vous éprouvez des difficultés pour vous déplacer. Un coup de fil à la commune et les ouvriers communaux se feront un plaisir de se rendre à votre domicile et de le relever l'index de votre compteur d'eau. => **061/239.666 (services des eaux)**

▪ **Les rendez-vous de l'Université du Troisième Age (UTAN – Antenne de Bièvre)**

Occuper son temps libre et s'instruire à la fois !!

Chaque mois cette association organise diverses conférences sur des sujets très divers.

Le **10 décembre 2002 à 15 heures** vous aurez l'occasion d'écouter Monsieur Guy DELFORGE sur le thème suivant « Le Népal, au pied de l'escalier des dieux ».

Chacun peut y assister, et pas seulement les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, pour 4 € ou 3 € si vous avez payé votre cotisation annuelle qui s'élève à 10 € pour les personnes isolées ou à 15 € pour les couples.

Pour de plus amples informations => Madame Mady DORCHYMONT : 061/51.11.65

▪ **Les Trotteurs Ardennais**

Toujours dans le domaine détente et loisirs, il existe un club de personnes en compagnie desquelles vous pouvez régulièrement vous promener.

**Président** : Monsieur Norbert LEYDER, rue Robio 23 à 5575 Gedinne – Tél. : 061/58.83.71

**Secrétaire** : Mady DORCHYMONT – Rue de Bouillon 8 – 5555 Bievre – Tél. : 061/51.11.65

## Mesures à prendre en cas d'accident nucléaire

Comme vous le savez, trois sites nucléaires (Chooz, Tihange et Fleurus) sont situés en bordure de la Province de Namur. De nouvelles directives européennes prévoient d'organiser l'information de la population et des collectivités quant aux mesures à prendre en cas d'accident nucléaire.

C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous quelques consignes spécifiques brièvement résumées :

- **Confinement** : (ne pas sortir) : étant donné qu'un accident nucléaire peut entraîner une pollution atmosphérique par des éléments radioactifs, il y a lieu de rester « enfermé » à l'endroit où l'on se trouve au moment de l'accident nucléaire. Il faut impérativement éviter les déplacements, même pour récupérer les enfants à l'école, par exemple, car ils courent moins de risques en restant dans ce bâtiment.
- **Ne pas téléphoner** : cette mesure permet de garder les lignes téléphoniques libres pour toute communication nécessaire à l'organisation des éventuels secours.
- **Ecouter la radio** : afin d'informer correctement et régulièrement le public, des messages d'informations seront, le cas échéant, diffusés très régulièrement par la voie des ondes.
- **La prise de comprimés d'iode** : dans certains cas, cette prise est recommandée, notamment chez les plus jeunes enfants. A l'occasion, demandez à votre médecin traitant si votre enfant présente une contre-indication à l'administration d'iode et faites-le savoir, le cas échéant, à l'école et au Centre de Santé Provincial.

Bien que les installations nucléaires situées à la limite du territoire de la Province de Namur sont extrêmement fiables et font l'objet de contrôles de sécurité réguliers, un incident, fort peu probable, ne peut jamais être exclu. Pour y faire face de manière adéquate, il est nécessaire de respecter les conseils de sécurité renseignés ci-dessus.



## COMMENT VOTRE ENFANT



## SE COMPORTE-T-IL FACE A L'ARGENT ???

### COMMENT APPRENDRE A SON ENFANT A GERER SON ARGENT DE POCHE ???

Donnez-vous trop d'argent de poche à votre enfant? Ou selon lui, jamais assez? Devez-vous le lui donner chaque semaine? Que doit-il payer lui-même? Doit-il mériter cet argent? Comment? En rangeant ce qui était naguère une chambre? En faisant la vaisselle? Ou alors comme vous, à la sueur de son front? Très bien, mais en travaillant où, quand et en faisant quoi? D'ailleurs, a-t-il seulement déjà le droit de travailler? Cet argent, peut-il en profiter tout de suite? Ou vaut-il mieux qu'il le mette de côté pour plus tard? Dans sa tirelire ou sur un compte? Faut-il établir une convention fixe? Ou faut-il revoir ces accords chaque semaine?

Répondre à ces questions n'est pas facile, d'autant plus que nous n'avons pas tous la même vision des choses. Nous essayons tous d'être de bons parents. Suite à divers sondages, il apparaît néanmoins important de responsabiliser les jeunes, leur apprendre que l'argent ne tombe pas du ciel, leur apprendre à gérer le budget qui leur est alloué et pourquoi pas à se constituer une épargne pour de plus gros achats. Il faut également fixer des limites et les respecter le plus possible

Peut-être n'avez-vous pas encore eu l'occasion d'en discuter avec votre enfant. Le test ci-dessous donne une idée du comportement de votre enfant vis-à-vis de l'argent. Une occasion idéale pour amorcer ce grand débat au sujet de l'argent de poche.

Voyons un peu si vous connaissez bien votre enfant. Cochez la réponse qui vous semble être la plus proche de la réaction qu'il pourrait avoir...

#### TEST :

##### Question 1

**Pour son anniversaire, ses grands-parents lui font cadeau de 50 € . Qu'en fait-il ?**

- ✧ Il les dépense immédiatement en CD,...
- ✧ Il le met de côté, aucun doute là-dessus ;
- ✧ Il dépense une partie et met le reste sur son carnet de dépôt ;
- ✧ Il invite ses copains et dépense tout à faire la fête.

##### Question 2 :

**Son frère (sa sœur) a besoin d'argent :**

- ✧ Il lui prête. L'argent devra lui être remboursé dès que possible ;
- ✧ Il lui donne, sans attendre qu'il le rende en retour ;
- ✧ Il ne prête à personne, pas même à son frère ou sa sœur ;
- ✧ Il prête la somme nécessaire, mais demande des intérêts.

##### Question 3

**Votre enfant fait du baby-sitting. A la fin du mois, il dispose grâce à cela de 75 € ...**

- ✧ Il se dépêche de tout dépenser en gadgets, CD...
- ✧ Tout ce qu'il gagne en petits jobs, il l'épargne. Pas spécialement pour acheter quelque chose, mais pour plus tard.
- ✧ Il met cet argent de côté pour pouvoir s'acheter une mobylette ou un autre objet coûteux. Même si vous n'êtes pas du tout enthousiaste pour un tel achat.
- ✧ Il s'achète des vêtements ou autre chose utile.

#### Question 4

##### L'argent de poche ...

- ◇ Votre enfant n'en a pas besoin. Il ne le demande pas.
- ◇ De temps en temps, il vous en demande plus.
- ◇ Vous oubliez parfois de lui donner et, dans ce cas, il vous le rappelle quelques jours plus tard
- ◇ Si vous oubliez de lui donner, il vous rappelle immédiatement à l'ordre.

#### Question 5

##### C'est le moment de faire un cadeau : fêtes des mères, fêtes des pères, Noël, anniversaire,...

- ◇ Il vous offre avec plaisir un cadeau acheté avec son argent de poche et, si besoin est, il n'hésite pas à puiser dans son épargne ;
- ◇ Il demande de l'argent de poche supplémentaire, pour pouvoir acheter ce cadeau ;
- ◇ Il propose à son frère ou sa sœur d'acheter un cadeau avec lui, de façon à devoir dépenser moins ;
- ◇ Il se débrouille pour trouver un job rémunéré et achète le cadeau avec l'argent gagné

#### RESULTATS :

	A	B	C	D
Question 1	2 pts	3 pts	4 pts	1 pt
Question 2	4 pts	2 pts	1 pt	3 pts
Question 3	1 pt	4 pts	3 pts	2 pts
Question 4	1 pt	3 pts	2 pts	4 pts
Question 5	4 pts	1 pt	2 pts	3 pts

##### ▪ Vous avez entre 17 et 20 points :

Votre enfant est à l'aise avec l'argent. Il est sur la bonne voie et, plus tard, sera à même de gérer intelligemment son budget.

##### ▪ Vous avez entre 12 et 16 points :

Votre enfant se montre parfois un peu trop nonchalant avec l'argent et n'a pas toujours conscience de sa valeur. Mais il est aussi capable, par moments, d'agir de façon plus avisée. Il faut un début à tout.

##### ▪ Vous avez entre 8 et 11 points :

Très occasionnellement, votre enfant sait faire un usage judicieux de son argent, mais dans l'ensemble, on peut dire qu'il a encore beaucoup à apprendre dans ce domaine. Si vous consacrez suffisamment de temps pour en discuter avec lui, il y arrivera.

##### ▪ Vous avez entre 5 et 7 points :

Votre enfant n'a aucune notion de l'épargne, il réagit uniquement selon ses envies du moment et dépense à tort et à travers. Son rapport avec l'argent est problématique, à vous d'essayer d'en trouver la cause. Essaie-t-il, de cette façon, d'acheter l'attention de ses amis ? Avez-vous vous-même tendance à trop de nonchalance dans la gestion de vos finances ? Un bilan s'avère nécessaire, pour empêcher que cette situation ne donne lieu à des problèmes plus importants dans le futur.

### ***Comment apprendre à GERER son budget ??***

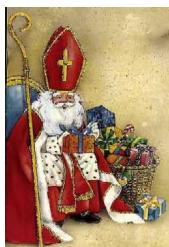
Décider à quoi l'on veut et à quoi l'on peut consacrer son argent, pas si simple... Cette nécessité de faire des choix s'impose tout au long de la vie. Même les adultes ont parfois du mal à résister. D'où l'intérêt d'apprendre dès le jeune âge à bien gérer son argent, de façon simple, et en suivant un plan bien défini. Chaque mois, il s'agit d'établir un tableau des rentrées et des dépenses. Et au bout

de l'année, de réaliser un tableau récapitulant les 12 mois. Le poste épargne est très important, il est bon de se familiariser avec ce principe dès le plus jeune âge.

A SUIVRE ...

## 6<sup>ème</sup> CONCOURS DE MOTS CROISES POUR LES ENFANTS DE 6 A 12 ANS

THEME : SAINT-NICOLAS



### Définitions :

1. Petit âne de Saint-Nicolas.
2. Les enfants la déposent dans l'assiette le soir du 05 décembre.
3. Gommages ou confiseries molles.
4. Temps pendant lequel on espère quelqu'un ou quelque chose.
5. Coiffure de l'Evêque Saint-Nicolas.
6. Personnage légendaire muni d'un fouet.
7. Friandises.
8. Douzième mois de l'année.
9. Bâton de Saint-Nicolas.
10. Grand panier que l'on porte sur le dos et qui sert à transporter les jouets.

grille

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ...../.....

**Pour départager les gagnants : Combien de réponses exactes recevrons-nous ?**



**La grille-réponse DUMENT COMPLETEE doit être renvoyée pour le 10 janvier 2003 à :**

*Madame Michèle JACQUES-BERTHOLET  
Echevine de l'Enseignement  
Administration Communale  
Rue de Bouillon 39 à 5555 BIEVRE*

**=> remise des prix le samedi 25 janvier 2003 à 10 h 00 précises à la Maison communale de Bièvre (les lauréats seront avertis personnellement par courrier).**

**Résultats du concours de mois de février : Nombre de bulletins reçus : 105 dont 89 bulletins corrects, 16 incorrects**

***Lles lauréats du 5<sup>ème</sup> concours de mots croisés :***

*Dans l'ordre croissant : Logan MENAGE de Baillamont, Louis WEERTS de Oizy, Alicia AZARD de Graide, Hélène PIRLOT de Villance, Lysiane LEONET de Bièvre, Victoria SECUNDO de Bièvre, Florestin HENRY de Oizy, Manon PIPEAUX de Graide, Graziella MACK de Graide, Caroline DEGEYE de Bièvre.*